

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Matty, 4 juillet 1887](#)

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur Matty, 4 juillet 1887

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 juillet 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Matty](#)

Lieu de destinationRue de la Planchette, Esquéhéries (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

RésuméGodin informe Matty qu'il peut clôturer un terrain [à Esquéhéries] et qu'il peut se concerter avec Hauet pour qu'il fasse commencer les travaux sur le terrain entré en possession de la commune. Il adresse ses compliment à Matty et à sa femme.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Animaux](#), [Construction](#)

Personnes citées

- [Hauet, Jules Isidore \(1842-\)](#)
- [Matty \[madame\]](#)
- [Matty \[monsieur\]](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation1 p. (463r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère  
4 juillet 1887

463

Monsieur Maddy.

Monsieur Hauet me demande à prendre possession, au nom de la commune, des terrains de la pâture du moulin.

Je n'ai pas d'objection à faire à cela, si vous pouvez clôturer de manière à ne pas empêcher le pâturage de vos bestiaux.

Je vous autorise, sous

ce rapport à acheter les piquets et les fils de fer nécessaires pour la clôture que vous priez de manière à pouvoir planter une haie en-dehors.

Si cela est possible, concertez-vous avec M. Hauet pour qu'il puisse faire commencer les travaux.

Nos compliments à vous et à Madame  
Maddy  
Godin